

Commune d'AVRILLÉ

**EXTRAIT**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, M. THUBIN Frédéric, M. SUAUD Francis, Mme COTTIER Marina, Mme GRONDIN Fabienne, Mme GODARD Béatrice, Mme DUPE Valérie, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. BOUGRAS Julien, M. NICOLAIZEAU Romain, Mme RABILLER Pauline, M. MOTAIS Mathis, M. CELLIER Maxime,

EXCUSEE : Mme GOURAUD Cécile (pouvoir à M. GAUDIN Guy)

NON EXCUSE : Néant

Madame DUPE Valérie est désignée secrétaire de séance.

**Dél : 2026/042 - Objet : Périscolaire – Achat d'un logiciel Portail Famille**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de moderniser les outils de gestion du service Enfance afin d'améliorer l'organisation administrative et le suivi des activités périscolaires.

La commune souhaite se doter d'un logiciel proposé par la Société 3D Ouest permettant notamment :

- l'enregistrement simplifié des réservations via un portail familles ;
- le pointage des présences des enfants ;
- la gestion automatisée de la facturation ;
- le suivi statistique des fréquentations ;
- l'amélioration de l'organisation globale du service périscolaire.

Cette solution numérique offrira aux familles un accès au portail parents 24h/24 permettant :

- la réservation du périscolaire et de la cantine ;
- le règlement en ligne des factures ;
- le téléchargement de documents ;

Le montant de l'installation du logiciel est fixé à **2 160 € TTC**. Le coût annuel de l'abonnement et de maintenance s'élève à **840 € TTC**, montant révisable annuellement conformément à l'article 6 des conditions du contrat de maintenance.

Considérant les bénéfices attendus en matière d'organisation, de simplification des démarches administratives et d'amélioration du service rendu aux familles, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser cet investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés ;

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de 3D Ouest d'un logiciel de gestion des réservations, des présences et de la facturation pour le service Enfance ;
- **ACCEPTE** le coût de l'installation du logiciel à **2 160 € TTC** et le coût annuel de l'abonnement fixé à **840 € TTC**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et à son exécution ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Le Secrétaire,



Pour Extrait Conforme

Le Maire, Sylvie VERDON

